

Image not found or type unknown



Usurpation des pages web de mon site internet

Par **BretonMartine**, le **07/06/2011** à **15:23**

Bonjour,

Je suis propriétaire du nom de domaine "aldaryn.net", propriétaire de l'affixe "Aldaryn" et de l'élevage (et de tous ses chats) portant ce nom : Chatterie d'Aldaryn. J'ai créé un site pour présenter mon élevage, mes chats, les chatons qui y naissent, etc.

Une personne propriétaire du nom de domaine "aldaryn.fr" s'est visiblement approprié mes pages web... quand je vais sur l'adresse <http://aldaryn.fr> il y a une page d'introduction qui reprend la phrase de mon site "Aldaryn signifie les fils de la forêt" et ensuite on est dirigé vers ... ce qui semble être mon site sauf que cette version n'est pas à jour. On peut voir dans la barre d'adresse :

<http://aldaryn.fr/aldaryn.net/index.html>

J'aimerais savoir si cela est bien légal et surtout ce que je peux faire pour que ça cesse.

Merci de votre aide

Martine Breton

Par **Domil**, le **07/06/2011** à **15:40**

non, ce n'est pas légal. Mais c'est étranger qu'une personne s'amuse à ça avec un domaine en FR, puisqu'il a du donner son nom et le publier (ce que vous n'avez pas fait d'ailleurs, voir le WHOIS) et qu'il a déposé ce nom de domaine en 2006, vous en 2011

Je sens le piratage de compte

Vous pouvez joindre la personne ou son hébergeur. Faites un whois sur le nom de domaine vous aurez son nom, son adresse, son n° de téléphone, son adresse mail

Par **BretonMartine**, le **07/06/2011** à **16:27**

Je le connais. Il fait ça contre moi.

Il a acheté un pack chez un hébergeur avec lequel il avait droit à plusieurs noms de domaine et m'a proposer d'héberger ma chatterie.

En 2010, comme il a refusé de me céder les droits j'ai acheté .net et .com (je ne savais pas qu'il fallait faire la démarche de s'inscrire sur le whois, comment dois-je faire pour m'inscrire). J'ai supprimé mes pages en ligne sur .fr quand j'en avais encore l'accès.

Une amie m'a signalé lundi qu'elles étaient à nouveau en ligne...

Je sais bien que ce n'est pas légal ! mais y a-t-il quelque chose à faire ... à part attendre qu'il se lasse ?!

Par **aldaryn**, le **05/09/2011** à **22:55**

Curieux cette façon de procéder.

Actuellement les mise à jours sont faites par le déposant du Non de Domaine aldaryn.fr (qui les fait pour vous). Mais qu'est-ce qui vous empêche de mettre à jour le site vous-même puisque vous disposez de l'accès FTP ?

Par **aldaryn**, le **09/09/2011** à **12:11**

Bonjour,

A ce jour (09/09/2011) la page "Portées" a été mise à jour sur aldaryn.fr :

<http://aldaryn.fr/aldaryn.net/04portees.html>

Elle n'est pas à jour sur aldaryn.net

<http://aldaryn.net/04portees.html>

Cordialement.